



La Nouvelle MANCHE Médicale

Lettre du Conseil Départemental de la Manche de l'Ordre des Médecins

Le Conseil Départemental de la Manche de l'Ordre des Médecins vous présente ses meilleurs vœux, ainsi qu'à votre famille, pour l'année 2018.

L'année 2018 est une année importante pour le Conseil Départemental de la Manche. Il doit se renouveler par moitié le 31 mai prochain.

Je vous annonce que je ne me représenterai pas au poste de Président. Depuis le mois de septembre 1999, je consacre du temps à cette mission. J'ai beaucoup donné, mais également beaucoup reçu, de tous, médecins, patients et institutionnels. Ces diverses rencontres ont été très fructueuses. J'ai travaillé avec énergie pour donner du Conseil Départemental de la Manche de l'Ordre des Médecins, une image positive.

Je tiens à remercier tous les conseillers qui ont siégé sous ma présidence. Les trois Secrétaires Généraux ont été très précieux. J'ai une pensée particulière pour le Dr Marc Bienvenu. Depuis son départ, j'ai la chance de travailler en grande confiance avec le Dr Alain de Beaucoudrey, partageant les mêmes valeurs.

Durant ces 20 dernières années, nous avons changé de local, modernisé, embauché.

Je veux réaffirmer que ce Conseil ne peut pas fonctionner efficacement sans l'aide importante de nos secrétaires administratives, qui ont toujours su travailler en équipe. J'ai entretenu des relations très étroites en particulier avec l'URML, avec l'ARS et avec le Conseil Départemental. Je ne peux citer toutes les personnes, mais je les remercie pour les échanges et discussions, ceci dans un seul but : donner et redonner une place aux médecins dans la société.

Le Conseil de l'Ordre de la Manche se doit, en 2018, de rester au cœur du système de santé, en accompagnant les mutations de l'exercice, en essayant d'améliorer ses conditions, en soutenant les médecins en difficulté,...

Je continuerai, après le mois de juin, à participer activement aux réunions du Conseil et serai disponible et honoré lorsque le nouveau Président me confiera des missions, pour encore et toujours défendre ce qui a été construit.

Encore merci de la confiance que vous m'avez accordée pendant toutes ces années. Avec mes sentiments confraternels, dévoués et amicaux.

Le Président, Docteur Jean-Yves BUREAU

Ces élections s'inscrivent dans un nouveau cadre législatif, à savoir **la limite d'âge pour se présenter 71 ans révolu ainsi que les règles de parité**. Le vote doit se faire pour un binôme homme, femme. Dans notre département, nous devons élire **4 binômes titulaires et 4 binômes suppléants**. Comme par le passé, les 4 binômes arrivés en tête seront titulaires. Ceci va permettre une mixité d'autant plus que le corps médical manchois tous statuts, toutes spécialités est représenté par des femmes.

Ensuite, chaque conseiller homme ou femme retrouve leur liberté d'action et de vote. **La parité ne s'applique pas pour le bureau** .

Le décret instaure un certain nombre d'incompatibilités qui concernent: le Président, le(s) Vice-Président(s), le Secrétaire Général et le Trésorier élus lors de cette élection du Bureau.

L'incompatibilité consiste à n'occuper qu'une seule des fonctions au sein de l'Institution ordinale (niveau départemental, régional, national).

Ainsi, pour chacun des membres du Bureau du conseil départemental concerné par l'incompatibilité :

a) -S'il occupe la fonction de **Président (ou Vice-Président, Secrétaire Général, Trésorier) au conseil régional**, il doit démissionner de cette fonction.

b)-S'il occupe la fonction de **Président (ou Vice-Président, Secrétaire Général, Trésorier) au Conseil national**, il doit démissionner de cette fonction.

Cas particulier des chambres disciplinaires (de première instance et nationale) : suite au renouvellement de votre conseil départemental, les nouveaux Président et Secrétaire Général devront démissionner de leur fonction d'assesseur à la chambre disciplinaire.

Vous recevrez les listes et les modalités de vote fin avril .

Ce n'est qu'à l'élection de 2021 que le nombre de conseillers femmes sera égal au nombre de conseillers hommes.

Ces changements demanderont une modification des habitudes mais donneront un nouveau souffle à notre institution.

Le conseil national a construit un plan de mobilisation pour le vote, plan qui a pour slogan « **Notre voix au cœur de la santé** ». La communication se fera par le bulletin, par mail par sms, incitant les médecins à voter. Nous devons tous nous mobiliser pour être fort et crédible vis-à-vis du ministère .

L'ordre, dans ses trois échelons administratifs: le conseil national, le conseil régional et le conseil départemental, qui est la porte d'entrée, est à l'écoute des problèmes rencontrés chaque jour dans votre exercice .

Pour notre département, nous souhaitons une forte participation mais aussi des candidatures variées en binômes, candidatures qui représentent tous les secteurs de notre profession mais aussi tous les âges. Nous avons besoin de tous de la diversité des exercices et des statuts, pour avoir un conseil fort éclairé pouvant prendre de décisions en fonction des textes et règlements dans l'intérêt des médecins et des patients et de la santé publique. Nous avons l'ambition de travailler tous ensemble pour réformer ce système de santé dans le pays en respectant les territoires .

Nous voulons vous rappeler que **voter est nécessaire pour élire vos conseillers qui représentent votre vision du système qui agissent chaque jour pour apporter une réponse à vos demandes, tout au long de**

votre vie de médecin, de l'inscription en passant par l'installation et ensuite la retraite. La mission du conseiller est de vous entendre quand vous rencontrez des difficultés: problèmes de surcharge de travail, d'incivilité de tâches administratives trop importantes ou lorsque vous avez besoin d'entraide.

Les électeurs et les élus conseillers doivent tous avoir envie d'être uni pour défendre la profession et ses valeurs déontologiques.

Nous comptons sur vous, attendons des candidatures, et sommes à votre disposition pour vous donner tout renseignement sur votre mission et sa charge. Nous avons conscience que participer à l'ordre demande un peu de temps mais vous en tirerez tellement de satisfaction .

ENCORE MERCI.

Le Président Docteur Bureau

DEMOGRAPHIE, PDS, ET CONTINUITE DES SOINS.

Dr Jean-Yves BUREAU

Nous continuons comme les années passées, au Conseil de l'Ordre des Médecins de la Manche, à apporter notre contribution à la réflexion en nous prononçant sur chaque problème posé.

a) La démographie médicale

Le Conseil National a édité un atlas de la démographie de la région Basse-Normandie, et en particulier de la Manche que vous pouvez consulter. Des cartes interactives sont à votre disposition pour de plus amples .

Le conseil départemental de la Manche a mis en place plusieurs aides en particulier une prime d'exercice pour les collaborations ou remplacements libéraux dans la manche des aides pour les étudiants pour les indemnités de remplacement

Pour plus de renseignements : www.maviedanslamanche.com

vous pouvez aussi contacter la chargée de mission Laura Eveno tel : 02-33-05-91-44

La détermination des zones prioritaires ont été définies en concertation avec les conseils de l'ordre et l'URML en particulier. Cette définition a fait l'objet d'un arrêté .

Le zonage identifie :

--- des zones d'intervention prioritaires éligibles à toutes les aides assurance maladie dont aides conventionnelles liées à une installation en zone sous dense, ARS collectivités territoriales.

---des zones d'action complémentaires éligibles à une partie des aides aide ARS exemple Praticien de Médecine Générale PTMG, des collectivités territoriales.

---Les autres zones demeurent des zones de vigilance.

---Toutes les zones peuvent bénéficier de l'ACI aide conventionnelle à condition de travailler dans une structure regroupé et de présenter un projet de santé qui doit être validé par le comité opérationnel départemental.

Des actions au niveau de la région perdurent ainsi qu'au niveau du département, des centres hospitaliers, de la Faculté, avec le concours du Conseil de l'Ordre des médecins.

Des réunions invitant les internes à découvrir le département sont organisées sur le centre hospitalier de St-Lô mais aussi sur la communauté d'agglomération de Cherbourg en Cotentin en partenariat avec le centre hospitalier et la polyclinique du Cotentin.

Le Conseil de l'Ordre a organisé une réunion d'information et de sensibilisation pour devenir Maître de Stage Universitaire (MSU), le 11 octobre conjointement avec le Doyen Emmanuel Touzé de l'UFR santé de Caen, avec le Docteur François Lebas Directeur du Département de Médecine Générale, avec le Docteur Antoine Leveneur Président de l'Union Régionale des Médecins Libéraux de Normandie.

Nous tenons à remercier le doyen pour sa disponibilité et ses explications .

Malheureusement, le nombre de présents a été faible mais les questions de la salle et les réponses du doyen ont été très pertinentes et ont permis à cette soirée d'être une réussite . Nous n'avons pas eu beaucoup de réponses.

Nous insistons sur le fait que l'avenir appartient aux étudiants et aux jeunes médecins. Pour cela il est nécessaire de devenir Maître de stage. Cela vous permet de transmettre vos connaissances, de faire découvrir la médecine générale, de faire connaître votre territoire et de faciliter le recrutement de remplaçants et de successeurs .

Cet engagement nécessite du temps qui est consacré aux étudiants mais elle oblige à une autre organisation du temps de consultation. Cependant elle est gratifiante car un échange se fait et les patients sont le plus souvent réceptifs et fiers que leur médecin transmette leur savoir.

Pour cela, nous rappelons les différents types de stages : stages de deuxième cycle pour les externes, des stages de praticien niveau 1 et le SASPAS (stage ambulatoire obligatoire).

Nous devons donc avoir plus de maîtres de stage pour accueillir les internes de première année et les SASPAS supplémentaires d'ici 2 ans.

Les maîtres de stage dans la Manche et l'organisation des stages.

- Il y a 106 médecins maîtres de stage universitaires (MSU) dans la Manche (+27 en cours d'agrément), dont 61 accueillent un interne de 1er niveau et 31 de 2ème niveau.

- Toutes les maîtrises de stage sont pourvues car ces stages font partie du noyau dur de la maquette de stage de l'Université (obligation de choisir ces stages en premier)

- La répartition des maîtres de stage est très hétérogène sur le Département.

Les secteurs de Villedieu les Poêles, Lessay, La Haye, Saint Lô sont plutôt bien pourvus.

=> les membres de la commission demandent la réalisation d'une cartographie des MSU.

Voir pièce jointe les démarches explications et contacts:

http://ufrmedecine.unicaen.fr/servlet/com.univ.collaboratif.utils.LectureFichiergw?ID_FICHIER=1339426790239

La situation actuelle de la démographie est préoccupante:

Le nombre de médecins généralistes exerçant en cabinet libéral a considérablement diminué. Nous avons 348 médecins en activité au lieu de 367. Nous avons 5% de médecins généralistes en libéral par rapport à 2017.

Le nombre d'inscrits dans le département reste stable la part du salariat augmente en particulier chez les jeunes médecins spécialiste de médecine générale. C'est le phénomène du « papy-boom ». Nous constatons qu'un certain nombre de médecins retraités gardent une activité partielle après avoir fait valoir leurs droits. Nous constatons que 63 médecins généralistes auront 65 ans dans deux ans.

Deux territoires sont particulièrement en difficultés : Cherbourg et le Mortainais .

Le recrutement des médecins hospitaliers pose des problèmes en particulier sur le centre hospitalier du Cotentin.

Aucune branche n'est épargnée: Des médecins du travail, des médecins scolaires, des médecins de collectivités territoriales, des médecins agréés etc sont recherchés.

Les possibles solutions :

Le nombre d'internes augmentent en basse Normandie, à Caen 549 internes sont en formation depuis 2014. Les installations se font dans les pôles et maisons de santé. De nouveaux Pôles ou maisons doivent ouvrir ou se mettre en chantier: Sartilly, Valognes- Bricquebec- brix ,Mortain ,Ste Mère Eglise ,St Clair sur elle-Cerisy ,Cherbourg centre ville

Granville Centre ville et Granville octroi, St pair Hambye etc.

La situation est difficile, nous devons rester pugnaces, explorer toutes les pistes rechercher les jeunes médecins et les moins jeunes en les accueillants et en leur procurant des conditions de travail adéquates en groupe le plus souvent multidisciplinaires

Les coopérations avec les autres professionnels de santé peuvent permettre de pallier à certaines situations rendant possible les soins coordonnés tout en gardant au médecin sa place. La télémédecine avec son chariot d'investigation peut faire gagner du temps au praticien. Ces moyens technologiques doivent être un moyen de communication entre les divers praticiens mais in fine c'est le médecin qui décide et qui doit être présent.

Il faut redonner du temps médical et alléger le temps administratif. Pour cela il faut demander aux autorités la création de forfait structure pour rémunérer les coordinateurs de pôles ou maisons de santé mais aussi pour permettre aux médecins seuls de participer au travail des PSLA ou. MSP.

L'organisation des soins entre ville et hôpital doit être un objectif majeur. Cette coopération est nécessaire et indispensable aux relations entre les médecins de ville et les médecins hospitaliers .Une nouvelle donne doit être trouvée.

Le renouveau doit passer par la formation initiale des étudiants, par les stages en ambulatoire et par la formation continue par une implication de l'université dans celle-ci .

b) Continuité des soins

Constat est donc fait des difficultés d'accès à la médecine de premier et deuxième recours. Nous sommes de fait, confrontés tous les jours, à remettre des consultations à plus tard. Cette réflexion autour du risque de difficultés d'accès aux soins, nous voudrions la partager avec vous, vous écouter, vous lire et participer à trouver des solutions. Nous sommes à votre disposition. De plus en plus de territoires sont impactés. Des villes comme Cherbourg en Cotentin ont d'énormes problèmes continuer à garantir la continuité des soins

SOS MEDECINS présent a des difficultés aussi. Cependant il est nécessaire pour chacun de prendre du repos pour éviter le burn-out. Dans ces conditions, nous rappelons qu'en cas d'absence, le médecin doit faire la maximum pour s'entendre avec les confrères des alentours et aussi prévenir ses patients.

c) Permanence de soins en médecine ambulatoire

L'organisation de la PDS est identique à l'année 2017.

Comme vous l'avez déjà appris, l'AMU 50 organisatrice des gardes de régulation a changé de secrétaire et vous pouvez la contacter au 06-45-44-64-14

Nous devons vous signaler que pour faciliter l'organisation des tableaux de garde, nous demandons aux confrères qui cessent leur activité pour départ en retraite ou pour des raisons personnelles, qui changent d'orientation, de communiquer dès le mois de septembre ces modifications au Conseil de l'Ordre.

Nous sommes toujours à la recherche de nouveaux médecins pour participer à la régulation des appels de médecine générale au centre 15 en particulier le dimanche .

De nouveaux confrères ont bien voulu être volontaires pour participer à la régulation délocalisée le soir de 20h à 23 h à Cherbourg. Nous les en remercions vivement.

Le système ORDIGARD vous permet de signer votre participation à la PDS et aussi d'être rapidement, je le pense, rémunéré par la CPAM .

Si vous rencontrez des difficultés pour le paiement au bout de 2 mois , nous vous demandons de nous le signaler .

La réunion de la Basse Normandie avec la Haute Normandie va nous obliger à travailler un nouveau cahier des charges de permanence des soins. Nous tenons à vous affirmer que nous serons pugnaces pour permettre à notre organisation de perdurer en 2018 ;2019,2020.

Des réunions sont programmées la première a lieu le 6 février.

RELATIONS ORDRE JUSTICE

Dr Jean-Yves BUREAU

Lors de la réunion de prestation de serment, nous avons invité le Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de Coutances.

Cette réunion a été intéressante et très cordiale. Nous avons pu évoquer les problèmes rencontrés par nos institutions, en particulier .

Le secret médical doit être respecté. Le médecin ne doit pas répondre à l'officier de police judiciaire. Il se rend à la convocation mais ne déroge pas au secret. Seule la saisie de dossier pourra permettre au juge d'obtenir des informations.

Nous avons évoqué :

1) les violences faites aux femmes et le harcèlement. Pour cela le conseil départemental de l'ordre doit entendre les personnes qui se déclarent victimes et transmettre et, ou porter plainte.

Plus infos : www.conseil-national.medecin.fr/node/2169

2) le certificat de décès avec la nouvelle réglementation sur la certification électronique du décès Le site internet CertDc (www.certdc.inserm.fr) est à la disposition des médecins .

De nouvelles modalités existent pour la rédaction des certificats suivant le décret n°2017-602 du 21 avril 2017 mais les conditions de rémunération sont précisées par le décret n°2017—10002 du 10 mai 2017. La rémunération est de 100 euros directement versé par l'assurance maladie dans un cadre défini pendant les horaires de PDS et dans les zones déterminées par ARS de 8 h à 20h.

3) La radicalisation

Nous rappelons qu'un [Médecin qui reçoit des confidences d'un patient qui a un lien familial ou est proche d'une personne en voie radicalisation ou radicalisée](#) :

Le médecin doit lui conseiller de se rapprocher du Centre National d'Assistance et de Prévention de la Radicalisation (CNAPR), qui recueille les « signalements » effectués par les particuliers :



4) Les certificats

De trop nombreuses plaintes concernant des rédactions inadaptées sont encore transmises au niveau départemental et régional.

De nombreuses questions concernent aussi les questionnaires de santé et certificats des assurances.

Nous vous invitons à lire les recommandations du CNOM dans le lien ci-dessous :

<https://www.conseil-national.medecin.fr/rediger-un-certificat-1236>

ENTRAIDE

Dr Alain DE BEAUCOUDRAY

L'entraide et la solidarité sont une priorité de l'institution. Le conseil national a signé une convention de partenariat avec la CARMF et le CNG (centre national de gestion) afin d'améliorer l'aide aux médecins en difficulté. Un rapport sur la santé des médecins a révélé de grandes souffrances.

Dans notre département, la commission d'entraide ordinaire a toujours permis d'apporter une aide confraternelle à des médecins en difficulté ou à leur famille. Cette entraide, outre l'attribution de secours financiers, doit être entendue au sens large et comprendre un soutien psychologique, organisationnel et juridique, un accompagnement professionnel et social.

Cependant, il est nécessaire de proposer une écoute en toute indépendance ce que fait l'association MOTS en particulier. La région Normande, les cinq conseils départementaux et l'URML Normande ont signé une charte avec l'association MOTS, association basée à Toulouse qui agit sur une grande partie de la France .

Elle a passé une convention avec le conseil national qui va la financer.

Un numéro unique destiné à l'écoute et l'assistance des médecins est mis en place à partir du 1^{er} janvier 2018 **TEL 086-000-401** disponible 7j sur 7 24 h sur 24. Cette écoute est confidentielle et permet d'orienter les médecins soit vers :

1) le conseil départemental où est inscrit le médecin

2) une des associations Le CD 50 ayant contractualisé avec l'association MOTS, le médecin pourra ensuite appeler ou être transféré vers le numéro de Mots .

3) le service entraide du conseil national

4) vers un établissement de soins signataire de la charte

Ce numéro est géré par l'AAPMS association d'aide professionnelle aux médecins et soignants est accessible aux internes et financé par le CNOM.

MEDECINS AGREES AUPRES DES COMMISSIONS DE REFORMES

Manque de médecins agréés pour le comité médical et la commission de réforme des fonctionnaires dossier présenté par : M ROUSSEAU

Confidentialité des données médicales auprès des administrations publiques :

Nous sommes confrontés à des questions à ce sujet. Aussi nous avons interrogé Nadège Lemoussu du centre de gestion de la Manche qui nous a rédigé cet article. Nous la remercions. Voici le texte :

Les agents relevant de la fonction publique peuvent solliciter auprès de leurs administrations des congés de maladie (grave/longue maladie, accident de travail ou maladie professionnelle .)

Pour cela vous êtes amenés à produire des certificats médicaux pour appuyer leur demande. Des éléments médicaux pourront être demandés par l'agent, par l'employeur ou par le secrétariat du comité médical départemental. Dans ce cas, il convient de souligner l'importance de la confidentialité des documents. Ceux-ci seront transmis dans une enveloppe cachetée ; sur laquelle il sera inscrit « confidentiel –médical ». De cette manière, le pli ne sera ouvert que par la personne habilitée.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les fiches sur www.cdg50-congépour indisponibilités physique

MEDECINS AGREES : APPEL A CANDIDATURE

Il existe actuellement une pénurie en médecin agréé, comme dans beaucoup de spécialités médicales. Vous pouvez postuler :

Devenez médecin agréé pour les agents de la fonction publique de la Manche

- pour expertiser les agents,
- pour siéger aux instances médicales (comité médical et/ou commissions de réforme).

Le temps consacré à cette activité sera en fonction de vos disponibilités.

Pour plus d'informations sur ces missions et leur rémunération, contacter Jean-Charles ROUSSEAU, à la direction départementale de la cohésion sociale - 02.50.71.50.12 - ou Nadège LEMOUSSU, au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche - 02.33.77.89.00.

Témoignage du Dr DESBOUILLONS

Chers confrères,

Quelques mots pour témoigner de mon expérience en tant que médecin agréé : c'est avec beaucoup d'intérêt que je remplis ces fonctions depuis quelques années, tout d'abord cela me permet de diversifier mon activité et de rompre le rythme des consultations au cabinet.

Je consacre une à deux matinées par mois aux réunions de comité médical et de commission de réforme ce qui me permet de rencontrer les représentants du personnel et de l'administration, d'échanger sur des situations parfois complexes et de mieux appréhender les difficultés de certaines situations médico-administratives ; ces réunions ont lieu à St Lô.

La fonction publique a besoin de nouveaux médecins agréés, les expertises sont indispensables pour statuer sur les dossiers.

J'invite ceux qui seront intéressés à nous rejoindre.

NOUVELLES TECHNOLOGIES ET EXERCICE PROFESSIONNEL

Jean-Yves BUREAU

La pratique de la médecine a considérablement changé depuis 30 ans mais surtout depuis les années 2000.

Les examens complémentaires se sont multipliés. La radiologie a permis des avancées diagnostiques avec l'apparition de l'échographie mais aussi du scanner, de l'IRM et plus récemment du Pet Scann. La biologie, microbiologie, hématologie, chimie permettent d'affiner leur diagnostic.

Mais aujourd'hui, l'immunologie permet de déterminer les différentes de cancers et mettre en place des thérapies ciblées mais aussi les thérapies géniques .

Plus récemment la radiologie interventionnelle, les nouvelles techniques chirurgicales dans toutes les spécialités ont modifié le soin aux patients .

Nous sommes à l'aube d'une transformation de l'acte médical. En effet, les logiciels d'aide au diagnostic sont de plus en plus utilisés permettant une décision en toute connaissance.

Tous les jours, de nouveaux progrès sont faits grâce en particulier à l'informatique .

Le médecin, encore actuellement pratique une médecine de réparation faisant appel à ses connaissances et à son intelligence. Progressivement, dans les années futures, nous allons vers un transhumanisme de progrès avec l'utilisation de l'intelligence artificielle, des algorithmes, et des robots .

Ceci est important pour le développement des aides à la décision. Mais aussi, la robotique, les robots chirurgiens conduisent à un acte personnalisé. Le corps et les organes sont modélisés, ce qui permet de planifier le geste.

Ces nouvelles technologies sont pour les étudiants une nouvelle manière d'apprendre mais aussi de comprendre des nouveaux phénomènes. La recherche et l'intelligence artificielle vont être particulièrement liées.

Depuis quelques années, le patient a changé, il utilise les réseaux sociaux et possède des objets connectés.

Devant ce tourbillon technologique, il faudra organiser la complémentarité entre l'homme et la machine. Le médecin pourra transgresser l'avis des aides au diagnostic car il aura su écouter son patient qui donnera des indications que les algorithmes ne pourront pas fournir.

Dans un siècle où l'intelligence artificielle est partout, la relation humaine entre le médecin et son patient est toujours de mise. La technologie n'est que alliée pour la détermination du diagnostic mais c'est dans l'écoute, l'empathie le savoir- faire que la décision thérapeutique va se faire avec le patient.

La déontologie reste et restera malgré les progrès de la science la base de notre métier.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MANCHE

197 rue Alexis de Tocqueville - BP 381 - 50001 - SAINT-LÔ CEDEX -

Tél. : 02.33.57.04.77. - Fax : 02.33.57.43.02.

E-mail : manche@50.medecin.fr

BUREAU

Président	:	Dr BUREAU Jean-Yves	Saint-Martin-de-Landelles
Vice-Présidents	:	Dr SCIRÉ Jean Dr BESNIER Anne Dr THOMAS-PORÉE Mathilde	Saint-Lô Cherbourg Cherbourg
Secrétaire Général	:	Dr de BEAUCOUDREY Alain	Granville
Secrétaire Gl. Adj.	:	Dr PERRÉ-MICHEL Agnès	Saint-Lô
Trésorier	:	Dr BURTIN Philippe	Cherbourg

TITULAIRES

Dr de BEAUCOUDREY Alain	Granville
Dr BESNIER Anne	Cherbourg-Octeville
Dr BROCHARD Yves	Gouville-sur-Mer
Dr BUREAU Jean-Yves	Saint-Martin-de-Landelles
Dr BURTIN Philippe	Cherbourg
Dr DELOLY Frédéric	Coutances
Dr GOUDAL Jean-Yves	Avranches
Dr LARUE Aurélie	Picauville
Dr LE BAIL-COLLET Armel	Coutances
Dr LEROY Guy	Saint-Lô
Dr PERRÉ-MICHEL Agnès	Saint-Lô
Dr POISSON Albert	Saint-Lô
Dr POULAIN Joëlle	Granville
Dr ROGERIE Marie-Josèphe	Saint-Lô
Dr SCIRÉ Jean	Saint-Lô
Dr THOMAS-PORÉE Mathilde	Cherbourg-Octeville
Dr VAUGEOIS Jean-Pierre	Saint-Lô
Dr VIEL René	Saint-Sauveur-le-Vicomte

SUPPLÉANTS

Dr BIENVENU Fabrice	Granville
Dr DESREUX Maryvonne	Saint-Lô
Dr JOSSELIN Bernard	Bréhal
Dr LE BAS François	Granville
Dr LECHEVALIER François	Saint-Lô
Dr LE SAINT Jean-Noël	Saint-Lô
Dr LETREGUILLY Philippe	Avranches
Dr MEAS Kévin	Saint-Lô
Dr PETITJEAN Dominique	Granville
Dr STCHEPINSKY Olivier	Saint-Martin d'Aubigny

COMMISSION DU BULLETIN : Drs BUREAU Jean-Yves, de BEAUCOUDREY Alain, BESNIER Anne, LEROY Guy, PERRÉ-MICHEL Agnès, THOMAS –PORÉE Mathilde

SECRETARIAT ADMINISTRATIF :

Madame Fabienne TOURAINNE, Mademoiselle Elvira AMARAL.

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT :

Les bureaux sont ouverts du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00. La permanence téléphonique est ouverte du lundi au vendredi de 10h à 12h sauf le jeudi de 10h à 12h et de 14h à 18h.